



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la 13^e séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 24 mai 2022, à 19 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration
M^{me} Paméla Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Geneviève Larche, participante sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale
M^{me} Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

SONT ABSENTS :

M^{me} Marny Bell, membre du conseil d'administration
M^{me} Mélanie Crête, membre du conseil d'administration
M^{me} Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

ORDRE DU JOUR

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. QUESTIONS DU PUBLIC
4. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
 - 4.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
 - 4.2. Attestation de conformité
5. POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION
 - 5.1. Rapport de la direction générale
 - 5.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 5.3. Projet - Réaménagement de locaux



No de résolution
ou annotation

6. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS
 - 6.1. Rapport du comité des ressources humaines
 - 6.1.1. Plan d'effectifs 2022-2023
 - 6.1.1.1. Plan d'effectifs du personnel professionnel 2022-2023
 - 6.1.1.2. Plan d'effectifs du personnel de soutien 2022-2023
 - 6.1.1.3. Structure administrative du personnel d'encadrement
 - 6.1.2. Mise en disponibilité et non-renouvellement
 - 6.2. Rapport du comité de vérification
 - 6.2.1. Ajout d'un signataire autorisé - Institution des régimes d'emprunt
 - 6.2.2. Orientations budgétaires 2022-2023
 - 6.2.3. Politique concernant les objectifs et les principes de répartition des revenus
 - 6.2.4. Utilisation des surplus - Recommandation du CRR
 - 6.2.5. Nomination de l'auditeur externe
 - 6.3. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.3.1. Calendrier des séances du conseil d'administration 2022-2023
 - 6.3.2. Analyse du sondage sur le déroulement des séances du conseil
 - 6.3.3. Processus de désignation des membres du conseil d'administration
 - 6.3.4. Avis de la FCSSQ sur la tenue des rencontres des CA et CE
 - 6.4. Rapport du comité d'évaluation de la direction générale
 - 6.4.1. Huis clos
 - 6.4.2. Retour sur les délibérations publiques
 - 6.4.3. Fin de probation et confirmation d'emploi de M. Jean-François Pressé
 7. AUTRES POINTS DE DÉCISION
 - 7.1. Octroi de contrats de déneigement
 - 7.1.1. Contrats de déneigement des entrées
 - 7.1.2. Contrats de déneigement des stationnements
 - 7.2. Octroi de contrats en entretien ménager
 - 7.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
 - 7.4. Grille tarifaire du transport scolaire 2022-2023
 - 7.5. Calendriers scolaires de la FGA et de la FP 2022-2023
 8. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION
 - 8.1. Suivi - Mesures sanitaires
 9. QUESTIONS DIVERSES
- LEVÉE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_128-21-22

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2022

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 22 mars 2022 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente un rapport de ses activités depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration qui s'est tenue le 22 mars 2022.

Il profite de l'occasion pour donner des renseignements additionnels au sujet de certains éléments présents dans son rapport notamment au sujet du Programme de relève des directions d'établissement, de la visite du ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, de la rencontre avec des représentants de la municipalité de Rivière-Héva, de la rencontre avec des représentants du Conseil en Éducation des Premières-Nations et de la communauté de Kitcisakik ainsi que la rencontre tenue par la suite avec la Ville de Senneterre.

SUIVI - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Monsieur Jean-François Pressé indique que le Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CERÉ) a tenu une deuxième rencontre en avril et des rencontres mensuelles sont prévues d'ici la fin juin.

Le comité travaille actuellement à réaliser le bilan du PEVR 2018-2023.

M. Pressé mentionne également avoir participé à une formation de la Fédération des centres de services scolaires du Québec - formation similaire à celle offerte aux membres des conseils d'administration.

Il rappelle que nous devons déposer notre nouveau PEVR au bureau du ministre en juin l'an prochain, pour une entrée en vigueur à compter de septembre 2023.

PROJET - RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX

Monsieur Pressé fait état d'un projet de relocalisation du Centre des archives du CSS qui partage des espaces dans l'édifice Marie-Immaculée avec l'école alternative Papillon-d'Or

Nous sommes actuellement en démarche pour trouver un local qui permettra d'accueillir le Centre des archives et pourrons ensuite convertir l'espace en classes. Cet ajout de classes nous donnera la possibilité d'augmenter la clientèle de l'école alternative et ainsi réduire la pression sur nos autres écoles.

No de résolution
ou annotation

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Rafik Bourennani informe le conseil des sujets abordés lors de la rencontre du comité des ressources humaines du 12 mai 2022.

PLAN D'EFFECTIFS 2022-2023

CA_129-21-22

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2022-2023

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2022-2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts:

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Agent de développement	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 h
Agent de développement	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 h
Agent de développement	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 h
Conseiller pédagogique	Centre de formation générale adulte	35 h
Conseiller en formation scolaire	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 h
Agent de développement	Service des ressources humaines	35 h
Ergothérapeute	Service des ressources éducatives	35 h
Agent de développement	Service des ressources éducatives	26,25 h avec mise à pied cyclique
Conseillère en communication	Direction générale	35 h

QUE le poste suivant soit aboli:

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Orthophoniste	Service des ressources éducatives	35 h

Adoptée

No de résolution
ou annotation

CA_130-21-22

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2022-2023

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire dispose, pour le secteur de l'adaptation scolaire, d'une période de 5 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts:

Secteur général

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Secrétaire d'école	École secondaire La Concorde	30 h
Technicien(ne) en organisation scolaire	École secondaire La Concorde	20 h
Technicien(ne) en organisation scolaire	École secondaire Le Tremplin	35 h
Technicien(ne) en organisation scolaire	École secondaire Le Transit / Service des ressources éducatives	35 h
Agent(e) de bureau, classe 1	École secondaire Le Tremplin	35 h
Technicien(ne) en travail social	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 h
Technicien(ne) au transport scolaire	Service des ressources matérielles	35 h
Agent(e) de bureau, classe 1	Service des ressources matérielles	35 h
Agent(e) de bureau, classe principale	Service des ressources humaines	35 h

QUE les postes suivants soient abolis:

Secteur général

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Technicien(ne) en documentation	École secondaire Le Tremplin	35 h
Technicien(ne) en organisation scolaire	Écoles secondaires Le Transit et Le Tremplin	35 h
Secrétaire d'école	École secondaire La Concorde	35 h
Technicien(ne) en travail social	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	25 h

No de résolution
ou annotation

Secteur de l'adaptation scolaire

Corps d'emploi	Lieu de travail école, centre ou service	Heures par semaine
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École institutionnelle Chanoine-Delisle	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École institutionnelle Chanoine-Delisle	20 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Charles-René-Lalande	22 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Des Explorateurs	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Des Explorateurs	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École intégrée d'Or-et-de-Champs	16 h 30
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École secondaire La Concorde	5 h 45
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Polyvalente Le Carrefour	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Polyvalente Le Carrefour	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Notre-Dame de Fatima	20 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	École Sainte-Lucie	12 h 30
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Saint-Sauveur	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame de Fatima	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame de Fatima	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Notre-Dame de Fatima	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	26 h 15
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	30 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École institutionnelle Chanoine-Delisle	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Intégrée d'Or-et-de-Champs, édifice Notre-Dame-du-Rosaire	26 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Intégrée d'Or-et-de-Champs, édifice Notre-Dame-du-Rosaire	22 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Intégrée d'Or-et-de-Champs, édifice Notre-Dame-du-Rosaire	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Des Explorateurs	25 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École Des Explorateurs	15 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire Le Transit	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire Le Transit	20 h
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire La Concorde	31 h 15
Technicien(ne) en éducation spécialisée	École secondaire La Concorde	30 h

Adoptée



No de résolution
ou annotation

CA_131-21-22

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT les articles 133 et 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* stipulant que la commission scolaire établit et adopte par résolution sa structure administrative du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement présentée par le directeur général pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de respecter nos obligations et favoriser la réussite des élèves.

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la structure administrative 2022-2023 du personnel d'encadrement telle qu'elle a été présentée par le directeur général.

Adoptée

MISE EN DISPONIBILITÉ ET NON-RENGAGEMENT

Au terme de la séance tenue le 17 mai 2022, l'ensemble du personnel enseignant a été réaffecté à l'un des postes disponibles, et ceci, en respect des dispositions de la convention collective.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Mathieu Ouellet présente les sujets abordés lors de la rencontre du comité de vérification du 10 mai 2022.

CA_132-21-22

AJOUT D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ - INSTITUTION DES RÉGIMES D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois a, en vertu de sa résolution numéro CA_113-21-22 du 14 décembre 2021, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois a, dans le cadre du régime d'emprunts précité, délégué le pouvoir d'emprunt ou celui de conclure les transactions, ou d'en approuver les conditions et les modalités, à certains dirigeants qui doivent agir conjointement;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, modifié par l'article 56 de Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2022, c. 3), précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en conséquence de remplacer le 6e alinéa du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées à signer les confirmations de transaction nécessaires aux emprunts par marge de crédit;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

1. QUE la résolution numéro CA_113-21-22 du 22 mars 2022, instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation, soit modifiée par le remplacement du 6e alinéa du dispositif par le suivant :

« 6. QUE le directeur général, la directrice des ressources financières, le directeur des ressources matérielles, ou la coordonnatrice des ressources financières, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge; »;

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro CA_113-21-22 du 14 décembre 2021, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

Adoptée

CA_133-21-22

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

CONSIDÉRANT la présentation des orientations budgétaires 2022-2023 faite par la directrice du Service des ressources financières;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les orientations budgétaires 2022-2023 soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

CA_134-21-22

POLITIQUE CONCERNANT LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DE RÉPARTITION DES REVENUS

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice du Service des ressources financières du projet de *Politique concernant les objectifs et principes de répartition des revenus entre les établissements et services*;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du comité de répartition des ressources faite en application du quatrième alinéa de l'article 193.3 de la LIP;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la *Politique déterminant les objectifs et les principes de répartition des revenus entre les établissements et services*.

Adoptée

CA_135-21-22

UTILISATION DES SURPLUS - RECOMMANDATION DU CRR

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la *Loi sur l'instruction publique* depuis le 1er juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le CRR doit faire des recommandations au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du CRR relativement à l'affectation des surplus 2021-2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de répartition des ressources relatives à l'affectation des surplus 2021-2022.

Adoptée

CA_136-21-22

NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique de nommer un auditeur externe;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme de comptables MNP S.E.N.C.R.L./S.R.L.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

QUE les services de la firme de comptables agréés MNP S.E.N.C.R.L/S.R.L. soient retenus pour l'année financière 2021-2022.

Adoptée

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Madame Hélène Paradis informe le conseil des sujets discutés lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du 17 mai 2022.

CA_137-21-22

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour 2022-2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les séances régulières du conseil d'administration se tiennent selon le calendrier suivant:

le mardi 30 août 2022
le mardi 18 octobre 2022
le mardi 13 décembre 2022
le mardi 21 mars 2023
le mardi 23 mai 2023
le mardi 20 juin 2023

DE TENIR les séances au centre administratif du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, situé au 799, boulevard Forest, Val-d'Or. Advenant l'annulation d'une séance ou le changement du lieu ou l'heure prévus au calendrier, avis sera donné à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée

ANALYSE DU SONDAGE SUR LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL

Madame Paradis présente les résultats de l'évaluation du fonctionnement des séances.

Elle mentionne certains éléments qui seront mis en place pour répondre à certaines préoccupations soulevées par les participants :

- Préparation d'un document d'accueil pour les nouveaux membres contenant notamment la liste des membres du conseil, la liste des directions de services, l'organigramme, des informations sur le rôle et les responsabilités du membre du conseil.



No de résolution
ou annotation

- Le sujet du rôle et des responsabilités des membres sera abordé lors de la séance d'août 2022.
- La possibilité de mentorat des nouveaux membres par des membres en place.
- Production d'un aide-mémoire ou d'un questionnaire d'auto-évaluation pour aider les administrateurs à identifier les conflits d'intérêts.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Paradis confirme que le processus de désignation des membres représentant des parents et des membres représentant du personnel au conseil d'administration est complété.

Les personnes suivantes ont été désignées pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2022 :

Membres représentant des parents :

- ▶ District 2 : M. Francis Murphy
- ▶ District 4 : Mme Marie-Ève Dufour

Membres représentant du personnel :

- ▶ Personnel enseignant : Mme Julie Landry-Savard
- ▶ Personnel d'encadrement : Mme Geneviève Larche
- ▶ Personnel de soutien : Mme Christine Lefebvre

Le processus de désignation des membres représentant de la communauté est en cours et doit être complété d'ici le 15 juin 2022.

AVIS DE LA FCSSQ SUR LA TENUE DES RENCONTRES DES CA ET CÉ

Madame Paradis informe le conseil que l'arrêté ministériel adopté durant la pandémie afin de permettre la tenue des séances des conseils d'administration et des conseils d'établissement entièrement à distance n'a pas été reconduit.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que les conseils d'administration peuvent prévoir des modalités pour la participation à distance des administrateurs en s'assurant de la présence physique du directeur général et d'au moins un administrateur au lieu de la rencontre.

La LIP ne prévoit pas cette possibilité pour les conseils d'établissement. Les rencontres devraient donc reprendre graduellement en présentiel dans le respect des inquiétudes des participants et en s'assurant de prévoir un lieu qui permet une certaine distanciation entre les participants.



No de résolution
ou annotation

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA_138-21-22

HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le caractère confidentiel des discussions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

Il est 20 h 55.

Adoptée

CA_139-21-22

RETOUR SUR LES DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

Il est 21 h 05.

Adoptée

CA_140-21-22

FIN DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI DE M. JEAN-FRANÇOIS PRESSÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA_083-20-21 du 15 juin 2021 relative à la nomination de M. Jean-François Pressé au poste de directeur général du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que la période de probation de M. Pressé se terminera le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable et la recommandation du comité d'évaluation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et adoptée à la majorité (vote) :

DE confirmer l'embauche de M. Jean-François Pressé au poste de directeur général au terme de sa période de probation.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les membres du personnel siégeant au conseil d'administration s'abstiennent de voter.

*Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 1*

Adoptée



No de résolution
ou annotation

AUTRES POINTS DE DÉCISION

OCTROI DE CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

CA_141-21-22

CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler les contrats de déneigement de nos entrées des écoles et centres;

CONSIDÉRANT que la période des contrats couvre les années 2022-2023 à 2024-2025;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration approuve les contrats de service de 121 200 \$ et plus;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ACCEPTER, pour un période de trois (3) ans, les contrats de déneigement suivants:

Secteur	Entreprises	Contrats (3 ans)
Groupe A	Paysage 5 saisons	100 440,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe B	Paysage 5 saisons	119 350,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe C	Paysage 5 saisons	144 502,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe D	Qualipro inc.	129 816,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe E	Construction Ross inc.	63 705,00 \$ (<i>avant taxes</i>)

QUE le directeur général soit autorisé à signer ces contrats;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat.

Adoptée

CA_142-21-22

CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler les contrats de déneigement des stationnements de nos écoles et centres;

CONSIDÉRANT que la période des contrats couvre les années 2022-2023 à 2024-2025;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration approuve les contrats de services de 121 200 \$ et plus;



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ACCEPTER, pour une période de trois (3) ans, les contrats de déneigement suivants:

Secteur	Entreprises	Contrats (3 ans)
Groupe A	Béton Barrette	309 125,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe D	Qualipro inc.	191 632,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe E	Construction Ross inc.	89 970,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe F	Lanexco	21 540,00 \$ (<i>avant taxes</i>)
Groupe G	Construction Lemiro inc.	43 500,00 \$ (<i>avant taxes</i>)

QUE le directeur général soit autorisé à signer ces contrats;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat.

Adoptée

OCTROI DE CONTRATS EN ENTRETIEN MÉNAGER

Considérant le résultat de l'appel d'offres public, et conformément aux dispositions légales et à l'avis du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), une négociation de gré à gré sera entreprise avec le seul soumissionnaire conforme.

M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, informera le conseil du résultat de la démarche.

CA_143-21-22

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la *Loi sur l'instruction publique* ont été menées et qu'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025, tel qu'il a été présenté.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

CA_144-21-22

GRILLE TARIFAIRE DU TRANSPORT SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT que l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* précise qu'un centre de services scolaire peut permettre à d'autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser le service en fonction du nombre de places disponibles et fixer le tarif qu'elle requiert pour ce transport;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion concernant le transport scolaire* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire du transport scolaire 2022-2023 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée

CA_145-21-22

CALENDRIERS SCOLAIRES DE LA FGA ET DE LA FP 2022-2023

CONSIDÉRANT que les articles 238 et 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques applicables;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale des adultes (FGA) proposé;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire 2022-2023 de la formation professionnelle (FP) proposé;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*;

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2022-2023 de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle tels que proposés.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

SUIVI - MESURES SANITAIRES

Madame Geneviève Larche, coordonnatrice, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, informe le conseil des communications effectuées aux parents et aux membres du personnel à la suite de l'annonce de la levée du port du masque obligatoire à compter du 14 mai.

Nous avons notamment rappelé l'importance de poursuivre les efforts au niveau de l'hygiène des mains et de s'assurer de respecter le choix des élèves et des collègues au sujet du port du masque.

Elle précise que les mesures de nettoyage demeurent en place et que nos établissements sont des milieux sains et sécuritaires.

QUESTIONS DIVERSES

Activité de familiarisation au transport scolaire

Madame Larche informe le conseil d'une activité tenue avec des élèves qui fréquenteront la maternelle de l'école Saint-Isidore l'automne prochain. Cette activité, qui incluant un tour d'autobus, permet de démystifier et de les familiariser avec le transport scolaire. Cette activité se tiendra aussi aux écoles Saint-Sauveur et Saint-Joseph dans les prochaines semaines.

Calendrier scolaire du Centre de services scolaire Harricana

Monsieur Pressé informe le conseil de l'adoption par le CSS Harricana d'un calendrier scolaire comportant une 2e semaine de relâche à l'automne. C'est une première pour un centre de services scolaire et nous resterons à l'affût de l'évaluation de ce nouveau calendrier.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 44.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale